

AGIR avec les CONTRATS Natura 2000



Qu'est ce que c'est?

Un contrat Natura 2000 est un contrat passé entre l'État et le propriétaire d'une parcelle **incluse dans un site Natura 2000**, pour 5 ans. Il permet de financer à **100%** des actions, des travaux en faveur des espèces et habitats naturels menacés sur ces parcelles.

Comment faire ?

Je suis propriétaire, agriculteur, forestier, une collectivité, une association...

Je souhaite participer à la protection des milieux naturels et des espèces qui s'y trouvent .

Je contacte la structure animatrice du site Natura 2000 qui m'aide à construire le dossier de demande de subvention et peut m'aider dans toutes les phases du contrat Natura 2000.



Rosalie des Alpes

Quelques exemples de mesures de gestion...

- Restaurer ou créer une mare
- Créer des clairières
- Débroussailler régulièrement des pelouses calcaires
- Entretenir des arbres têtards
- Choisir de laisser vieillir des boisements
- Protéger des habitats d'intérêt communautaire
- Aménager des ouvrages d'art adaptés au franchissement des mustélidés
- Mettre en place de panneaux d'information
- Restaurer des marais tourbeux...



Vison
d'Europe



Martin-
pêcheur

Consultez le site internet
pc70valcharente.n2000.fr



Angélique des
estuaires

Renseignements auprès de l'animatrice du site Natura 2000
Justine Coulombier, LPO à Rochefort
05 46 82 12 34 ou justine.coulombier@lpo.fr